

GARANTIE LIMITÉE STANDARD DE CRESTRON EMEA

Crestron EMEA garantit que si ses Produits de marque Crestron présentent manifestement des vices de matériaux ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale pendant une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat, à condition que le Distributeur informe immédiatement Crestron EMEA du défaut et, si Crestron EMEA le demande, au retour du produit défectueux, Crestron EMEA réparera ou remplacera, à son entière discrétion, le Produit, sous réserve des conditions supplémentaires et des exceptions décrites ci-dessous. Cette garantie est dite limitée et vous octroie des droits légaux spécifiques.

Crestron EMEA garantit les produits de type enceinte de marque Crestron (Essence®, Aspire®, Excite®, Saros®, AIR® et FS) pendant la durée de vie du produit, sous réserve des exceptions suivantes : les grilles d'enceinte et les enceintes destinées à l'extérieur sont garanties pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat chez Crestron EMEA.

Crestron EMEA garantit que si des vices de matériaux ou de fabrication sont constatés à ses produits tiers (préfixe nom du modèle : CH-, CI-, CG, CLED, CIT-) dans le cadre d'une utilisation normale pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat, à condition que le Client informe immédiatement Crestron EMEA du défaut et, si Crestron EMEA le demande, au retour du Produit défectueux, Crestron EMEA réparera ou remplacera, à son entière discrétion, le Produit, sous réserve des conditions supplémentaires et des exceptions décrites ci-dessous. Cette garantie est dite limitée et vous octroie des droits légaux spécifiques.

EXCEPTIONS

Cette garantie s'applique aux produits Crestron, sauf dans les cas suivants :

- Les lecteurs de disque et toute autre pièce mécanique mobile et les têtes orientables et inclinables sont couverts pendant une période d'un (1) an ;
- Les blocs d'alimentation externes sont couverts pendant une période d'un (1) an, mais avec 1 seul échange par unité (le numéro de série de l'unité principale doit être enregistré) ;
- Pour les alimentations internes qui doivent être couvertes par la garantie, les charges doivent être limitées conformément aux dispositions mentionnées dans le manuel du produit concerné. En cas de preuve incontestable de charge supérieure sur l'unité, la couverture de garantie n'est plus valable ;
- La casse d'écran tactile n'est pas couverte. Un écran ne peut être cassé que par une cause externe telle une chute de l'unité ou une mauvaise installation. Pour une installation correcte, le manuel ou le guide d'installation doit être suivi et le boîtier original pour cet écran tactile en particulier doit être utilisé. Le boîtier arrière correct peut être fourni par Crestron EMEA ou ses filiales. Toute responsabilité est exclue pour les boîtiers arrière ou accessoires fournis par des tiers ;
- Les éléments extérieurs d'écran tactile sont soumis aux mêmes restrictions que celles mentionnées au point ci-dessus. Une précaution supplémentaire doit être prise qu'une tension inadéquate lors de l'installation dans le boîtier arrière peut entraîner la défaillance des éléments extérieurs ou de l'écran du dispositif tactile. Dans tous les cas, les composants extérieurs d'un écran tactile ne sont garantis que pendant une période d'un (1) an, dans le cadre d'une utilisation normale ;
- Les batteries ont leur propre usure standard contraignant Crestron EMEA à limiter la garantie à une période de (2) deux ans. Pendant ces périodes restreintes, une limitation générale est applicable d'un (1) remplacement de la batterie du Produit Crestron concerné.

CONDITIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE

Cette garantie s'étend aux Produits achetés directement chez Crestron EMEA. Les acheteurs sont tenus de s'enquérir auprès du Distributeur en ce qui concerne la nature et la portée de la garantie du Distributeur, le cas échéant. L'équipement réparé ou remplacé et les pièces fournies dans le cadre de cette garantie sont couverts par la partie non expirée de la garantie sur l'achat original. Cette garantie est fournie uniquement à l'acheteur original de l'équipement Crestron et ne peut s'étendre aux propriétaires suivants. Cette garantie ne couvre pas les coûts de main-d'œuvre pour diagnostiquer,



supprimer, réparer, remplacer, réinstaller ou programmer tout Produit Crestron, et Crestron EMEA n'en est pas responsable.

Cette garantie est nulle et non avenue, et Crestron EMEA ne peut être tenu responsable en vertu des conditions de la présente garantie, si le Produit a été utilisé dans une application ou un environnement autre que celui pour lequel il a été prévu ou s'il a été soumis à un mauvais usage, mauvais traitement, dommage accidentel, modification, réparation ou à des procédures d'installation inappropriées ou à des facteurs environnementaux défavorables dont des tensions de secteur incorrectes, un câblage inapproprié, des fusibles ou des coupe-circuits mal assignés, une ventilation insuffisante, des températures incorrectes ou une catastrophe naturelle. Cette garantie ne couvre pas tout Produit dont le numéro de série a été modifié, dégradé ou effacé.

Cette garantie est le seul et unique recours de l'acheteur original. En aucun cas, Crestron EMEA ne sera responsable des dommages indirects ou consécutifs quels qu'ils soient (dont les dommages matériels ou économiques) résultant de la vente ou de l'utilisation du présent équipement. Le Distributeur assumera ces pertes, et sauvegardera Crestron EMEA contre celles-ci. La responsabilité de Crestron EMEA en cas de demande d'indemnisation pour des dommages résultant ou en lien avec la fabrication, la vente, l'installation, la livraison ou l'utilisation de l'appareil ne dépassera jamais le prix d'achat de l'appareil. Crestron EMEA n'est pas responsable en cas de demande d'indemnisation introduite par un tiers ou par le Distributeur pour un tiers.

En outre, Crestron EMEA décline toute responsabilité en cas de réclamation pour violation de brevet, de marque déposée, de copyright ou de droit de propriété intellectuelle : si les Produits de Crestron sont utilisés en combinaison avec d'autres produits de tiers ou sans l'autorisation expresse de Crestron; si les Produits de Crestron ont été modifiés par toute autre personne que Crestron; pour l'utilisation ou la vente du Produit autre que celle spécifiée et autorisée dans la Documentation de Crestron; pour l'utilisation ou la vente de toute version du logiciel de Crestron autre que la version la plus actuelle.

Sauf disposition contraire expresse dans la présente garantie, Crestron EMEA n'offre aucune autre garantie, explicite ou implicite, ni n'autorise toute autre partie à offrir une garantie, y compris toute garantie implicite, qualité marchande ou adéquation à une utilisation particulière. LA DURÉE DE TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES QUI PEUVENT ÊTRE IMPOSÉES PAR LA LOI, DONT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE, EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE À CETTE PÉRIODE DE GARANTIE. La présente garantie remplace toutes les garanties précédentes. L'obligation de Crestron EMEA dans le cadre de toutes les garanties implicites sera expressément limitée aux conditions de cette garantie. Crestron EMEA se réserve le droit de modifier les conditions de la garantie susmentionnée sans notification préalable.

POUR INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE

Pour introduire une réclamation au titre de la garantie, informer Crestron EMEA le plus rapidement possible dans les périodes de garantie indiqués ci-dessus en prenant contact avec le centre d'assistance technique local de Crestron (<http://www.crestron.eu/contact/offices>). Crestron EMEA déterminera, à son entière discrétion, quelle action est nécessaire, le cas échéant, dans le cadre de cette garantie. Aucune marchandise ne pourra être retournée pour un crédit, échangée ou révisée sans l'autorisation préalable de Crestron EMEA.

La plupart des problèmes peuvent être corrigés par téléphone grâce à une collaboration étroite entre le Client et un technicien Crestron. Afin de permettre à Crestron EMEA de mieux répondre à une réclamation au titre de la garantie, veuillez avoir à portée de main les numéros de série et de modèle du produit ainsi que sa version de système d'exploitation, le cas échéant. Si Crestron EMEA, à son entière discrétion, détermine qu'une visite sur place ou une autre mesure corrective est nécessaire, Crestron EMEA peut envoyer un représentant, coordonner le dépêchement d'un représentant d'un vendeur agréé de Crestron sur le site du Client ou coordonner un appel de service de garantie entre le Client et un vendeur agréé de Crestron.

Crestron EMEA se réserve le droit de modifier les conditions générales susmentionnées sans notification préalable.

Crestron EMEA